



**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°18-00939 L

et 1 annexe de 6 pages

MATERIAU présenté par : SOTEXPRO ETS
USINE DE PONT ROCHAND
BP 40
42360 PANISSIERES
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : ETEL

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu composé de fibres 100 % polyester ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 105 g/m²
Epaisseur annoncée : 0.4 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N°18-00939 E1-V1 du 18 avril 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 18 avril 2018

Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais

Jean-Marc ORAISON
Responsable Réglementation Feu